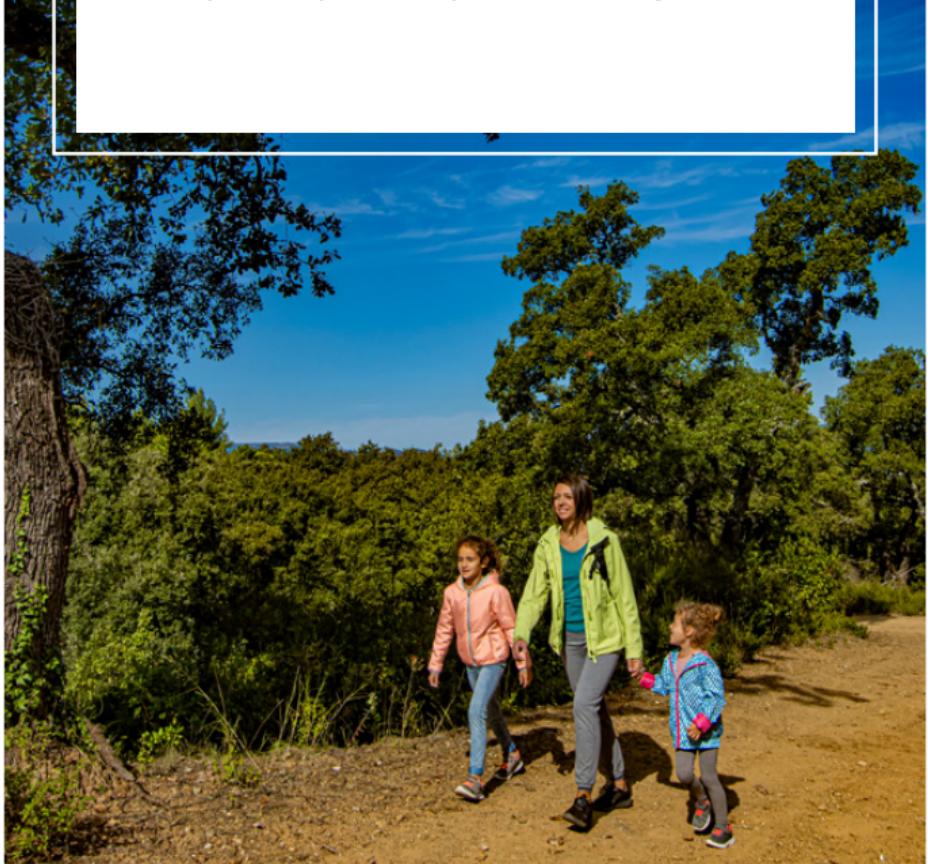




# CHEMIN DE RANDONNÉE

De La Mole à Cogolin,  
*en passant par la Chapelle Sainte-Magdeleine*





## SUR LES TRACES DE L'ANCIEN VILLAGE DE LA MOLE



### LA MOLE - COGOLIN PAR SAINTE-MAGDELEINE

Cette randonnée au départ du village de La Mole vous permet de découvrir les paysages et la végétation du massif des Maures.

Première étape de cette randonnée : Le Barrage de la Verne. Construit en 1991, la réserve d'eau créée par ce barrage permet d'alimenter en eau potable la population du Golfe de Saint-Tropez.

Le chemin vous conduira ensuite jusqu'à la chapelle Sainte-Magdeleine située dans un écrin de verdure et positionnée sur un bastion rocheux sommital. De là-haut, admirez le paysage qui s'offre à vous : les vallées de la Môle et de la Verne ainsi que le village de La Mole cerné par une couronne de collines.

La randonnée se poursuit jusqu'à Cogolin.

Pour rejoindre le cœur du village, une forêt dense de chênes-lièges, arbousiers, bruyères, petits houx, salsepareilles et lavandes sauvages, vous accompagne tout au long du chemin.

À découvrir de fin septembre jusqu'à mi-juin. Le mois de mai est idéal pour admirer la floraison. En décembre, l'apparition des fleurs et fruits des arbousiers apportent une charmante touche de couleur.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

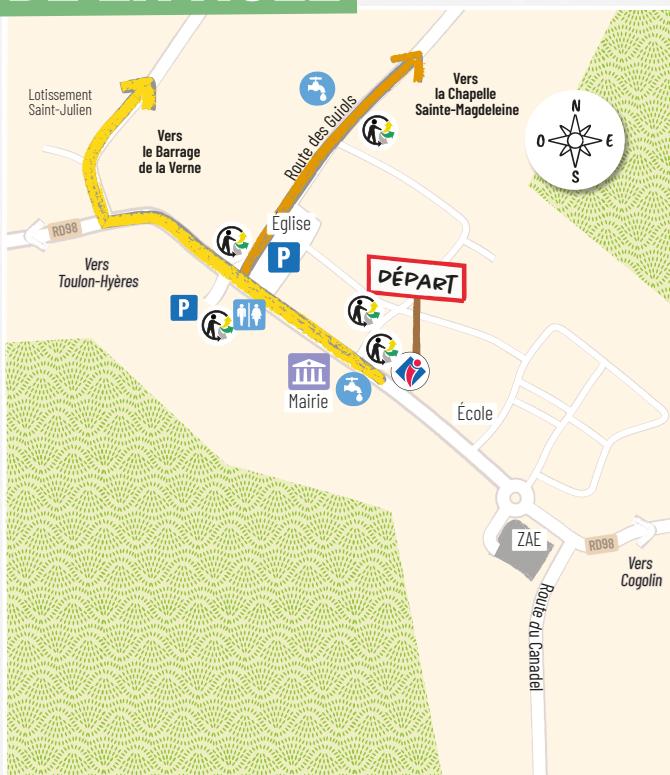
Perché à une extrémité du Plateau de Maravieille, le Castrum de Sainte-Magdeleine, ancien village médiéval de La Mole, a été construit au XIV<sup>e</sup> siècle en basalte local, une roche volcanique. La couleur foncée de ses murs et la nature sauvage environnante lui donnent une atmosphère à la fois mystérieuse, envoûtante et magique.



**POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR CE CHEMIN DE  
RANDONNÉE**

[www.cc-golfedesainttropez.fr/randonnee](http://www.cc-golfedesainttropez.fr/randonnee)

# AU DÉPART DE LA MOLE



## RESPECTEZ LA NATURE

- N'allumez ni feu ni cigarette
- N'abandonnez aucun objet ou détritus
- Ne ramassez pas de plantes ou d'animaux
- Refermez barrières et clôtures après votre passage
- Respectez l'interdiction de circuler en véhicule à moteur

## RESPECTEZ LES AUTRES USAGERS

Le chemin est emprunté par de nombreux promeneurs mais aussi par des agriculteurs, des éleveurs, des forestiers et des chasseurs. Pour une bonne cohabitation de tous, soyez courtois et respectez les autres usagers.

## PENSEZ À VOTRE SÉCURITÉ

- Prévoyez des chaussures adaptées à la marche et de l'eau
- Restez sur les chemins balisés

## ATTENTION AUX INCENDIES

Consultez la carte d'accès aux massifs forestiers en téléchargeant l'application mobile « Golfe de Saint-Tropez » ou en appelant le serveur vocal 04 89 96 43 43

## ATTENTION AUX TROUPEAUX

Jusqu'à 5 500 bêtes (ovins, caprins, asins et bovins) pâturent sur notre territoire et contribuent à la lutte contre les incendies.

### Que faire à proximité d'un troupeau ?

- Contournez largement le troupeau et gardez vos distances.
- Tenez votre chien en laisse.

### En présence de patous (chiens de protection des troupeaux) :

- arrêtez-vous le temps qu'ils vous identifient;
- restez calme, ne les menacez pas, ne les caressez pas.

Chemin de Randonnée

Variante

Parking

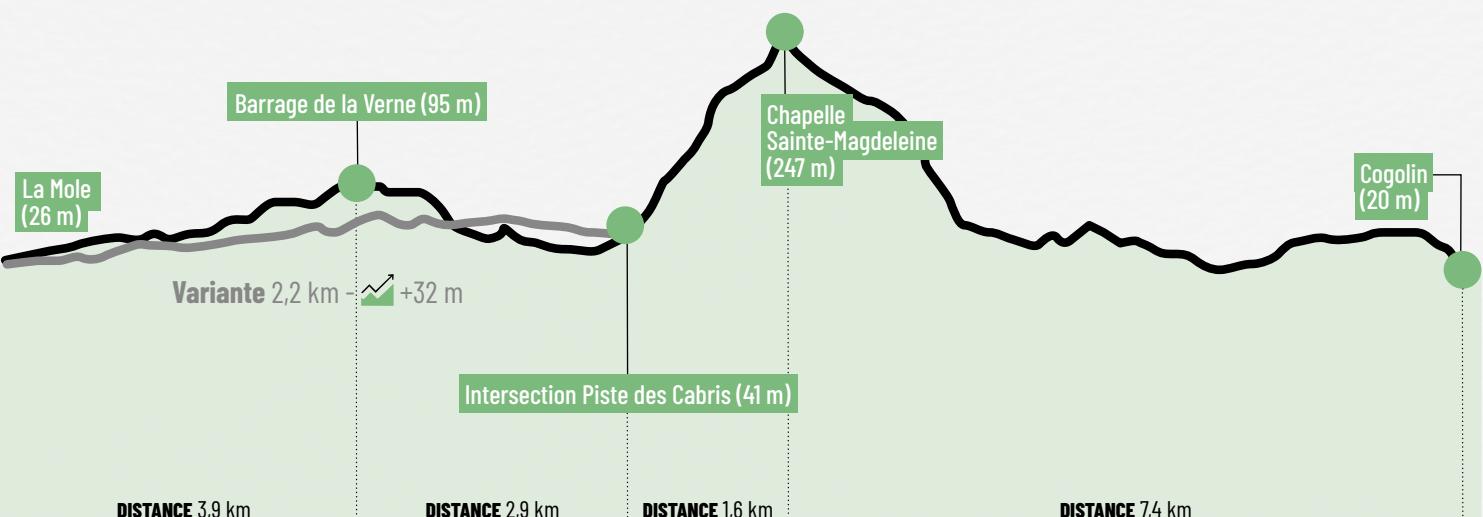
Office de Tourisme

Point d'eau

Toilettes publiques

Tri sélectif

Retrouvez le détail du pas-à-pas au verso



### La Mole - Le Barrage de la Verne

- Balisage jaune  
 1h00 aller simple  
 +99 m  
 Facile

### Le Barrage de la Verne - Début Piste des Cabris

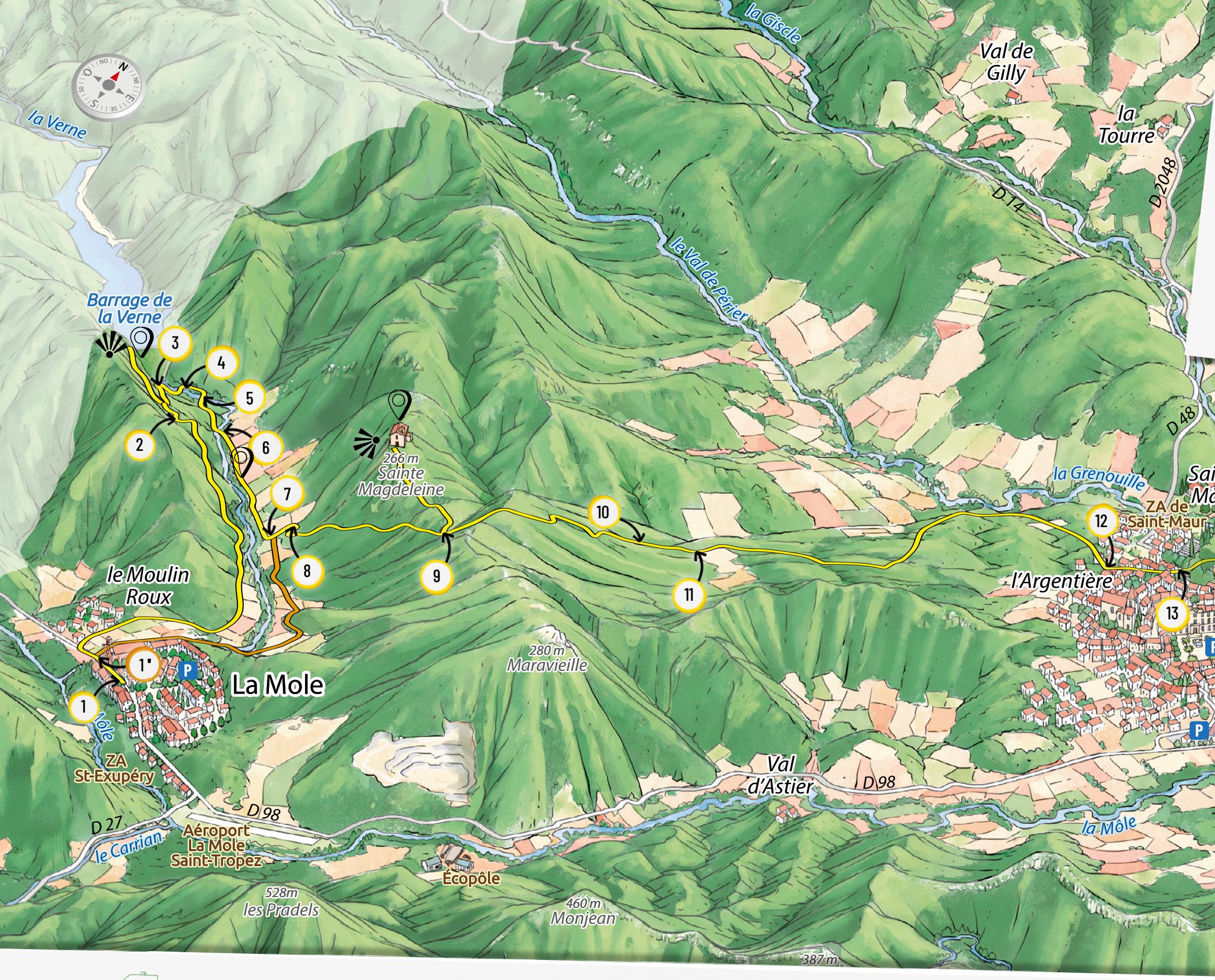
- Balisage jaune  
 50min aller simple  
 +60 m  
 Facile

### Début Piste des Cabris - Chapelle Sainte-Magdeleine

- Balisage jaune  
 35min aller simple  
 +200 m  
 Difficile

### Chapelle Sainte-Magdeleine - Cogolin

- Balisage jaune  
 2h00 aller simple  
 +95 m  
 Moyen



## CHEMIN DE RANDONNÉE de La Mole à Cogolin,

en passant par la Chapelle Sainte-Magdeleine  
15,8 km - 4h25 aller simple



## PAS-À-PAS

Au départ de l'office de tourisme ou de la mairie de La Mole, deux options s'offrent à vous pour rejoindre Cogolin en passant par la Chapelle Sainte-Magdeleine.

### Première option : Par le barrage de la Verne (trois traversées de gués)

1 Prendre la direction Hyères/Toulon. Sortir du village et traverser le pont. Continuer sur 300 mètres, au feu tricolore, tourner à droite en direction « Usine des Eaux ». Laisser l'usine sur la gauche et suivre sur 2 km la piste DFCI B 182 dite de Saint-Julien.

2 Passer le portail par l'accès piéton à droite. À l'intersection suivante, suivre la route de droite qui descend fortement sur 300 mètres. (Possibilité d'aller tout droit et faire un aller-retour pour profiter de la vue sur le barrage et le lac de la Verne).

3 Arrivé au pied du barrage, rester sur la droite et longer le cours d'eau par la droite sur 150 mètres.

4 Traverser prudemment un premier gué bétonné et suivre le balisage qui mène dans un pré.

**! Attention !** Selon la saison, le débit de la rivière varie. Restez vigilant !

**! Présence fréquente de ruchers !** Restez prudent !

5 Au bout du pré, rester sur un petit chemin qui mène à un second gué empierré.

En rive droite de la Verne marcher 300 mètres le long d'un chemin qui s'éloigne un peu de la rivière jusqu'au troisième et dernier gué empierré.

6 Parcourir le charmant chemin qui longe la Verne et abrite de très beaux pins parasols et tilleuls.

Respectez les propriétés privées en restant sur le chemin.

7 Après la zone de vergers et de cultures, longer un vignoble par la gauche en remontant vers la Route des Guiols. Arrivé à la route, prendre à gauche.

La variante de la randonnée arrive par la droite.

### Seconde option : au départ de La Mole : en passant par la route des Guiols (pas de traversée de gués)

8 Suivre la direction Hyères/Toulon. Avant le pont tourner à droite et longer l'église par la gauche. Continuer en direction du Square Pierre Grac sur la Route des Guiols pendant 2,2 kms (voie goudronnée).

### Vers la Chapelle Sainte-Magdeleine et Cogolin

9 À la bifurcation, monter à droite la poste DFCI B26 dite « Des Cabris » sur 1,4 km.

10 Arrivé à la citerne :

- Pour aller à la chapelle Sainte-Magdeleine, tourner à gauche vers la piste DFCI B 26 dite du Laïré, sur 250 mètres. Prendre le petit chemin sur la gauche sur 200 mètres jusqu'à la Chapelle Sainte-Magdeleine.
- Pour aller à Cogolin, rester sur la piste B26 dite des Cabris qui descend sur 1,3 km

11 À la citerne verte bifurquer à gauche et suivre la piste forestière sur 400 mètres; la pente s'adoucit en se rapprochant du ruisseau. Possibilité de revenir sur ses pas pour rentrer à La Mole. Sinon poursuivre au point 11 pour se rendre à Cogolin.

12 Ce petit chemin rejoint une piste plus importante qu'il faut emprunter sur 3,9 km en direction de Cogolin.

Ce chemin rural dit « Chemin de Collobrières », puis « Chemin de Magnan et de Sainte-Magdeleine » est en grande partie goudronné. Suivre le balisage.

13 Au giratoire, emprunter la voie de gauche Chemin de Radasse sur 1km.

14 Au niveau du Square Mansui, descendre jusqu'à la chapelle Saint-Roch, en suivant la Montée Saint-Roch.

15 Profiter du panorama de la Place Bellevue puis continuer sur 100 mètres par la Rue Nationale.

16 Descendre les escaliers à gauche pour arriver Place de la Liberté. Découvrir un ensemble de trompe-l'œil. Descendez tout droit vers le centre du village et l'Office de Tourisme.

Retour par le même itinéraire.

P Parking

★ Point de vue remarquable

◎ Point d'intérêt

0 1 2 km  
échelle approximative



Offices de  
Tourisme  
de France

## Office de Tourisme communautaire du Golfe de Saint-Tropez

### Bureau de Cogolin Catégorie II

Place de la République,

83310 COGOLIN

Tél. : +33 (0)4 94 55 01 10

[contact@visitcogolin.com](mailto:contact@visitcogolin.com)

[www.visitcogolin.com](http://www.visitcogolin.com)

### Bureau de La Mole Catégorie II

Médiathèque - Salle du Four - RD 98,

83310 La Mole

Tél. : +33 (0)4 94 49 66 64

[contact@visitlamole.com](mailto:contact@visitlamole.com)

[www.visitlamole.com](http://www.visitlamole.com)



Une démarche partenariale

**CHEMINS DE  
RANDONNÉE**



*Vous empruntez ce chemin de randonnée sous votre propre responsabilité. Sur ce site naturel, le relief peut parfois être accidenté, soyez vigilant !*

*Numéro d'appel d'urgence : 112*